

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Serge Lapointe 119400	(CD00-0702)	Janine Kean, président Michel Dyotte, A.V.C. Ginette Racine, A.V.C.	2 décembre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Audition sur culpabilité
			3 décembre 2008 à 9h30		Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	
					Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	
					Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.	
José Fortin 153299	(CD00-0719)	François Folot, président Nicol Lapointe Gilles C. Gagné, A.V.C.	4 décembre 2008 à 9h30	Palais de justice de Chicoutimi 227, rue Racine est, Chicoutimi (Québec) G7H 5C5	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	Audition sur culpabilité
			5 décembre 2008 à 9h30		Conflits d'intérêts.	
Stéphane Poirier 165482	(CD00-0696)	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Gilles C. Gagné, A.V.C.	8 décembre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	Audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Steven Tedeschi 154144	(CD00-0707)	François Folot, président Philippe Bouchard Normand Joly	9 décembre 2008 à 9h30 10 décembre 2008 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	Audition sur Sanction
Van Thi To 132611	(CD00-0712)	Janine Kean, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	9 décembre 2008 à 9h30 10 décembre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	Audition sur culpabilité
Benoit Amar 100280	(CD00-0653)	Janine Kean, président Ginette Racine, A.V.C. Claude Trudel, A.V.A.	11 décembre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur sanction
Norman Burns 105595	(CD00-0731)	François Folot, président Bernard Meloche	12 décembre 2008 à 9h30	Hôtel des Gouverneurs 975, rue Hart, Trois-Rivières (Québec) G9A 4S3	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Yves Tardif 132018	(CD00-0706)	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Albert Audet	15 décembre 2008 à 9h30 16 décembre 2008 à 9h30 17 décembre 2008 à 9h30 18 décembre 2008 à 9h30 22 décembre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Rita Quici, courtier en assurance de dommages Certificat no 156898	2007-10-02(C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre Gilles Bergeron, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre 	4 décembre 2008 (13h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>2 chefs pour avoir fait défaut de donner suite, dans les plus brefs délais, aux instructions d'un client ou de la prévenir de l'impossibilité de s'y conformer (<i>article 26 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte du mandat confié par sa cliente (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition des représentants sur sanction
Daniel Duchamps, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat no 111001	2008-09-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre 	11 décembre 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client (<i>article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		<ul style="list-style-type: none"> Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages des particuliers, membre 				
Normand Bédard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat no 101863	2007-10-05(C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Patrick de Niverville, président 	15 décembre 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Suite de l'audition de la plainte
		<ul style="list-style-type: none"> France Laflèche, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre 	16 décembre 2008 (9h30)	Hôtel de la Montagne - Montréal	2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	
		<ul style="list-style-type: none"> Daniel Pauzé, courtier en assurance de dommages, membre 			<p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de recueillir les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins de l'assuré (<i>article 39 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	
					1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	
					1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);	
					1 chef pour avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	
					1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient (<i>article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	
					3 chefs pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	